

**MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE
CONTRACTE AVEC CM-CIC Securities**

Au titre du contrat de liquidité confié par le CIC à CM-CIC Securities, il a été procédé à un apport complémentaire de 500 000 € en date du 22 septembre 2011.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 7 990 titres
- 813 744,40 € en espèces